



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2023/42

### MAPA Traitement environnemental du site halle des sports

**Le Maire de Cournonterral :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DREAL-BMC-2023-283-01 du 10 octobre 2023 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour le projet de construction d'un lycée et d'aménagements associés sur la commune de Cournonterral,

**Considérant** les prescriptions techniques du bureau d'études BIOTOPE missionné par la Commune pour une assistance environnementale en phase chantier,

**Considérant** l'offre technique et financière de la société JOULIE TP du 6 décembre 2023 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec la société JOULIE TP, sise rue des Barrys à Cournonsec 34660, un marché passé en procédure adaptée pour un montant de 44 780,00€ HT.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 06 décembre 2023

Pour le Maire et par  
délégation, la 4<sup>ème</sup>  
adjointe

Patricia BELKADI